

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 3 décembre 2012
Séance du 26 novembre 2012

8 Ressources humaines - réussite éducative 2013 - vacances

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. BERNARD-LUNEAU, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FEVRIER, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. SZPIRKO

Pouvoir à :

Mme DINGIVAL

M GRIMBERT,

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

Mme PORAS,

Pouvoir à :

M. BERNARD-LUNEAU

M. MACHU

Pouvoir à :

Mme FEVRIER

Mme MAUPIN

Pouvoir à :

M. TAHI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ASSAMTI

Mme OYONO

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 35

■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, première adjointe, expose :

Par délibération en date du 12 décembre 2011, le conseil municipal a décidé du recours aux vacances afin d'assurer la mise en œuvre sur l'année 2012 d'une partie des actions du programme de réussite éducative.

Ce programme doit se poursuivre sur l'année 2013 et la ville sollicite à ce titre une subvention d'un montant prévisionnel de 160 000 € correspondant à la prise en charge de 160 enfants et jeunes creillois.

La mise en œuvre du programme local de réussite éducative 2013 appelle la réalisation de vacances réparties sur 2 thématiques différentes :

- L'accompagnement psychologique des publics ciblés
- Les actions destinées aux enfants scolarisés sur le premier degré



maintenant !

I - L'accompagnement psychologique des publics ciblés

Il s'agit de réaliser, sur demande de l'équipe pluridisciplinaire, un suivi psychologique des enfants et de leur famille si besoin. Pour mener à bien cette tâche, le recours à des personnes possédant une formation en psychologie s'avère nécessaire. Des vacances, pour un volume maximum de 400 heures, sont allouées à cette action.

II - Les actions destinées aux enfants scolarisés sur le premier degré

Au cours de l'année 2012, les équipes pluridisciplinaires, qui se réunissent en moyenne une fois par mois, ont émis des préconisations, pour chaque situation présentée, afin d'apporter des éléments de réponses personnalisés face aux problématiques rencontrées. Deux types de préconisations ont été faites et appellent la poursuite d'actions spécifiques. Il s'agit de :

1°) L'accompagnement physique des enfants sur certaines prestations tel que l'accompagnement en ALSH ou en restauration scolaire d'enfants souffrant de handicaps ou de graves troubles du comportement.

Les contraintes diverses qui peuvent peser sur certaines familles et/ou la situation de certains enfants peuvent faire obstacle à la réalisation effective des préconisations émises par l'équipe pluridisciplinaire. Il convient donc de prévoir un accompagnement physique par un professionnel compétent en la matière. Ces vacances représenteront un volume maximum de 150 heures.

2°) Des ateliers de pratiques artistiques au sein de l'espace Matisse. Cette action vise à favoriser la libre expression, la verbalisation et l'apprentissage du vivre ensemble. Deux ateliers hebdomadaires doivent permettre aux bénéficiaires du dispositif de réussite éducative de développer de nouvelles compétences en travaillant sur des projets collectifs thématiques de moyen terme. Les créations seront mises en valeur au travers des expositions, les enfants et les familles seront, par ailleurs, associés aux événements auxquels participe l'espace Matisse. Des vacances pour un volume de 60 heures sont allouées à cette action.

L'incidence financière consécutive à ces créations sera imputée sur les articles correspondants aux charges de personnel du chapitre 012.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu le programme de réussite éducative,

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 26 novembre 2012,

Etendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité

Article 1 : d'organiser en 2013 les vacances nécessaires à la mise en œuvre du programme de réussite éducative.

Article 2 : de conserver le niveau brut horaire de rémunération des vacances à 50/10000 du traitement annuel brut afférent à l'indice 100 majoré (soit 27,78 € en 2013).

Article 3 : d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer la convention 2013 avec le CCAS afin de prévoir que les sommes correspondant à ces vacances fassent l'objet d'un remboursement du centre communal d'action sociale au titre des charges de personnel, sur présentation d'une facture par la Ville.

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes au compte prévu à cet effet dans le budget de la ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **05 DEC. 2012**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **11 DEC. 2012**
Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 11/12/2012 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



